

lorsque cette mesure est jugée nécessaire dans quelque partie du royaume.

Considérant que les cultivateurs de Sugny ont besoin de chaux pour amender leurs terres et qu'ils ne peuvent s'en procurer dans le pays, étant à une trop grande distance des lieux où l'on en fabrique;

Sur la proposition de notre ministre des finances,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Article unique. Le bureau des douanes à Sugny est ouvert, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1845, à l'importation annuelle en franchise de droits de vingt mille hectolitres de chaux destinée à l'amendement des terres cultivées par les habitants de cette commune.

L'application de cette exemption de droits sera subordonnée à l'accomplissement des formalités qui seront déterminées par le ministre des finances en vue de prévenir les abus.

Notre ministre des finances (M. Mercier) est chargé de l'exécution du présent arrêté.

211. — 19 DÉCEMBRE 1844. — *Loi des budgets du département des finances, des non-*

*valeurs et remboursements et des dépenses pour ordre, de l'exercice 1845 (1).* (Bull. offic., D. LXII.)

Léopold, etc. Nous avons, de commun accord avec les chambres, décrété et nous ordonnons ce qui suit :

Art. 1<sup>er</sup>. Les budgets du département des finances, des non-valeurs, remboursements et péages, et des dépenses pour ordre, pour l'exercice 1845, sont fixés :

Le budget du département des finances, à la somme de douze millions sept cent soixante-cinq mille cent vingt francs (fr. 12,765,120 »).

Le budget des non-valeurs, remboursements et péages, à la somme de deux millions quarante-quatre mille francs (fr. 2,044,000 »).

Le budget des dépenses pour ordre, à la somme de treize millions quatre cent quatre-vingt-trois mille cinq cents francs (fr. 13,483,500 »). Le tout conformément aux tableaux ci-annexés.

Art. 2. La présente loi sera obligatoire le 1<sup>er</sup> janvier 1845.

Mandons et ordonnons, etc.

Contre-signé par le ministre des finances (M. Mercier).

(1) Présentation à la chambre des représentants le 24 octobre 1844. — *Monit.* du 25. — Rapport par M. Zoude le 21 novembre. — *Monit.* du 22. — Discussion les 3 et 4 décembre. — *Monit.* des 4 et 5. — Adoption le 4 à l'una-

nimité des 58 membres présents. — *Monit.* du 5. Rapport au sénat par M. Siraut le 12 décembre. — Discussion les 14 et 16. — *Monit.* des 15 et 17. — Adoption le 16 à l'unanimité des 25 membres présents. — *Monit.* du 17.

## TABLEAU

*Des budgets du ministère des finances, des non-valeurs, remboursements et péages, et des dépenses pour ordre pour l'exercice 1845.*

NOS DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAUX.
		Ordinaires.	Extraordin.	
<b>CHAPITRE PREMIER.</b>				
<i>Administration centrale.</i>				
1	Traitement du ministre. . . . .	21,000 »	»	} 694,600 »
2	— des fonctionnaires et employés. . .	446,400 »	12,000 »	
3	Frais de tournées. . . . .	8,000 »	»	
4	Matériel. . . . .	40,000 »	»	
5	Service de la monnaie. . . . .	7,200 »	»	
6	Multiplication des coins et coussinets pour la fabrication des diverses monnaies, et frais de comptage. . . . .	20,000 »	»	
7	Magasin général des papiers. . . . .	117,000 »	»	
8	Frais de publication et rédaction de documents statistiques. . . . .	25,000 »	»	
<b>CHAPITRE II.</b>				
<i>Administration du trésor dans les provinces.</i>				
1	Traitement des directeurs. . . . .	86,550 »	»	} 336,550 »
2	Caissier général de l'État. . . . .	250,000 »	»	
<b>CHAPITRE III.</b>				
<i>Administration des contributions directes, cadastre, douanes et accises, de la garantie des matières d'or et d'argent, etc.</i>				
1	Traitements des employés du service sédentaire. . . . .	872,500 »	»	} 8,708,480 »
2	Remises et indemnités des comptables. . .	1,710,000 »	»	
3	Traitements des employés du service actif (contributions directes, cadastre et comptabilité). . . . .	501,200 »	»	
4	Traitements des employés de la douane et recherche maritime. . . . .	5,950,200 »	»	
5	Traitements des employés des accises. . .	759,900 »	»	
6	Id. des employés de la garantie. . . . .	45,860 »	»	
7	Id. des vérificateurs des poids et mesures. . . . .	52,100 »	»	
8	Id. des avocats de l'administration. . . .	55,670 »	»	
9	Frais de bureau et de tournées. . . . .	189,850 »	»	
10	Indemnités. . . . .	291,200 »	»	
11	Matériel. . . . .	140,000 »	»	
12	Crédit pour opérations cadastrales dans le Luxembourg et le Limbourg. . . . .	»	150,000 »	
13	Indemnités pour transcriptions de mutations, etc., dans les bureaux de conservation au chef-lieu des provinces cadastrées. . . .	52,000 »	»	
<b>A reporter. . .</b>		»	»	<b>9,759,630 »</b>

NUMÉROS DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAUX.
		Ordinaires.	Extraordin.	
	Report. . . . .	»	»	9,739,630 »
14	Traitements des agents du cadastre non replacés. . . . .	»	20,000 »	} 51,000 »
15	Frais généraux d'administration de l'entrepôt d'Anvers, entretien des bâtiments, etc. . . . .	31,000 »	»	
CHAPITRE IV.				
<i>Administration de l'enregistrement, des domaines et des forêts.</i>				
1	Traitements du personnel de l'enregistrement.	356,290 »	»	} 1,826,490 »
2	Id. Id. du timbre. . . . .	51,200 »	»	
3	Id. Id. du domaine. . . . .	76,500 »	»	
4	Id. Id. forestier. . . . .	243,600 »	»	
5	Remises des receveurs.—Frais de perception.	849,000 »	»	
6	Id. des greffiers. . . . .	41,000 »	»	
7	Frais de bureau des directeurs. . . . .	20,000 »	»	
8	Matériel. . . . .	32,000 »	»	
9	Frais de poursuites et d'instances. . . . .	55,000 »	»	
10	Dépenses du domaine. . . . .	78,300 »	»	
11	Palais de Bruxelles et de Tervueren. . . . .	23,800 »	»	
CHAPITRE V.				
1	Pensions et secours. . . . .	1,130,000 »	»	1,130,000 »
CHAPITRE VI.				
	Dépenses imprévues. . . . .	14,000 »	»	} 18,000 »
	Travail extraordinaire. . . . .	4,000 »	»	
	Total du budget du ministère des finances. fr.	»	»	12,765,120 »

*Non-valeurs et remboursements pour l'exercice 1845.*

NUMÉROS DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES	TOTAUX.
		PARTIELLES.	
CHAPITRE PREMIER.			
<i>Non-valeurs.</i>			
1	Non-valeurs sur le foncier. . . . .	300,000 »	} 796,000 »
2	Id. sur l'impôt personnel. . . . .	370,000 »	
3	Id. sur les patentes. . . . .	80,000 »	
4	Décharge ou remise aux bateliers en non-activité. . . . .	30,000 »	
5	Non-valeurs sur les redevances des mines. . . . .	16,000 »	
	<i>(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point imitatifs.)</i>		
	A reporter. : . fr.	»	796,000 »

NUMÉROS DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES PARTIELLES.	TOTAUX.
	Report. . . . . fr.	»	796,000 »
	<b>CHAPITRE II.</b>		
	<i>Remboursements.</i>		
1	Restitutions de droits et amendes, et intérêts y relatifs, de frais d'adjudication et de façon d'ouvrages brisés. . . . .	30,000 »	} 448,100 »
2	Restitutions d'impôts, péages, capitaux, revenus, remboursements, amendes et paiements d'intérêts; frais d'adjudication et charges des successions vacantes ou en déshérence, etc.	250,000 »	
3	Remboursements des postes aux offices étrangers. . . . .	150,000 »	
4	Attributions d'amendes forestières. . . . .	18,000 »	
5	Déficits de comptables anciens et nouveaux ( <i>pour mémoire</i> ). ( <i>Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.</i> )	»	
	<b>CHAPITRE III.</b>		
	<i>Péages.</i>		
Uniq.	Remboursement du péage sur l'Escaut. . . . . ( <i>Le crédit compris au présent chapitre n'est point limitatif.</i> )	800,000 »	800,000 »
	Total des non-valeurs et remboursements. . . . .	»	2,044,000 »

*Dépenses pour ordre, pour l'exercice 1845.*

<b>CHAPITRE PREMIER.</b>			
<i>Administration du trésor public.</i>			
1	Remboursement de cautionnements versés en numéraire dans les caisses du gouvernement, pour garantie de leur gestion, par des fonctionnaires comptables de l'État, par des receveurs communaux, par des receveurs de bureaux de bienfaisance, des préposés de l'administration du chemin de fer, par des courtiers, des agents de change, etc., et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, pour garantie du paiement de droits de douanes, d'accise, etc. . . . . (Le chiffre indiqué à cet article n'est point limitatif. Il pourra s'élever, le cas échéant, jusqu'à concurrence de la somme qui demeure encore à rembourser du chef des cautionnements versés en numéraire, antérieurement au 1 <sup>er</sup> octobre 1830, et qui sont remis à la Belgique en exécution du traité du 5 novembre 1842.)	800,000 »	} 2,265,000 »
2	Remboursement de fonds perçus au profit de la caisse des veuves et orphelins des fonctionnaires civils. . . . .	750,000 »	
3	Remboursement de fonds perçus au profit de la caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée. . . . .	178,000 »	
4	Remboursement de fonds perçus au profit de la caisse de prévoyance des instituteurs primaires. . . . .	60,000 »	
5	Remboursement de fonds perçus au profit de la commission des secours. . . . .	15,000 »	
6	Remboursement de fonds versés au profit de la masse d'habillement et d'équipement de la douane. . . . .	212,000 »	
7	Emploi des subsides offerts pour construction de routes. . . . .	250,000 »	
	A reporter. . . . . fr.	»	2,265,000 »

NUMÉROS DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES	TOTAL
		PARTIELLES.	PAR CHAPITRE.
	Report. . . fr.	»	2,265,000 »
	<b>CHAPITRE II.</b>		
	<i>Administration des contributions directes, cadastre, douanes et accises.</i>		
1	Attributions d'amendes, saisies et confiscations opérées par l'administration des contributions. . . . .	120,000 »	} 9,191,500 »
2	Frais d'expertise de la contribution personnelle. . . . .	30,000 »	
3	Frais d'ouverture des entrepôts. . . . .	14,000 »	
4	Remboursement de fonds recouvrés pour les provinces. . . . .	6,734,000 »	
5	Remboursement de fonds recouvrés pour les communes. . . . .	1,950,000 »	
6	Recouvrement de la taxe provinciale sur les chiens. . . . .	200,000 »	
7	Recouvrement de la taxe provinciale sur le bétail. . . . .	125,000 »	
8	Recouvrement des 4 et 5 p. c. perçus au profit des villes de Liège et Verviers pour pillages. . . . .	18,500 »	
	<b>CHAPITRE III.</b>		
	<i>Administration de l'enregistrement, des domaines et des forêts</i>		
	<b>FONDS DES TIERS.</b>		
1	Recettes diverses et amendes attribuées, soumises aux frais de régie. . . . .	160,000 »	} 2,027,000 »
2	Recettes diverses et amendes de consignations non soumises aux frais de régie. . . . .	800,000 »	
3	Remboursement de revenus perçus pour compte de provinces. . . . .	666,000 »	
	<b>CONSIGNATIONS.</b>		
4	Remboursement de consignations. (Loi du 26 nivôse an XIII). . . . .	400,000 »	} 1,000 »
5	Remboursement de consignations à titre de dépôt. . . . .	1,000 »	
	Total. . . fr.	»	13,483,500 »

212. — 21 DÉCEMBRE 1844. — *Loi du budget du département des affaires étrangères pour l'exercice 1845* (1). (Bull. offic., n. LXIII.)

Léopold, etc. Nous avons, de commun accord avec les chambres, décrété et nous ordonnons ce qui suit :

Art. 1<sup>er</sup>. Le budget du département des affaires étrangères, pour l'exercice 1845, est fixé à la

somme de neuf cent quatre-vingt-six mille trois cents francs (986,300), conformément au tableau ci-annexé.

Art. 2. La présente loi sera obligatoire le 1<sup>er</sup> janvier 1845.

Mandons et ordonnons, etc.

Contre-signé par le ministre des affaires étrangères (M. Goblet).

(1) Présentation à la chambre des représentants le 24 octobre 1844. — *Monit.* du 25. — Rapport par M. Dedecker le 28 novembre. — *Monit.* des 29 novembre et 7 décembre. — Discussion le 5 décembre. — *Monit.* du 6. — Adoption le

même jour par 61 voix contre une. *Monit.* du 6. Rapport au sénat par M. le marquis de Rodas, le 12 décembre. — Discussion et adoption le 17 à l'unanimité des 29 membres présents. — *Monit.* du 18.